

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 94 (1997)
Heft: 4

Rubrik: Procès-verbaux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbaux

Procès-verbal de l'assemblée annuelle des inspecteurs romands

Samedi 2 novembre a eu lieu la réunion annuelle des inspecteurs à l'Ecole cantonale d'agriculture de Cernier.

C'est à 10 h que M. Pierre Paratte, inspecteur cantonal neuchâtelois, nous salue et nous souhaite une cordiale bienvenue.

Il salue les commissaires cantonaux, M. Boujon, du Service vétérinaire cantonal vaudois ; M. Gobat, vétérinaire cantonal neuchâtelois ; M. Anton Imdorf, de la Section apicole du Liebefeld, et conférencier.

Sont excusés : M. Pierre Dubois, conseiller d'Etat ; M. Paul Aeschlimann, commissaire du Jura bernois.

Sans tarder, le président M. Paratte donne la parole à M. Imdorf.

M. Imdorf nous remercie de l'avoir invité et nous présente l'ordre du jour qu'il va suivre.

La section apicole ayant dû se concentrer, il nous explique le travail du Liebefeld depuis la nouvelle organisation du 1^{er} juillet 1996, avec un effectif réduit à 5 personnes. La section apicole s'engage dans la lutte contre les maladies ; actuellement beaucoup de recherches et d'études se font dans la lutte contre la varroase.

M. Imdorf nous présente un film sur l'orientation et le développement du varroa dans la cellule ; le varroa est aveugle et se dirige d'après l'odeur.

Il nous montre des diapositives sur les problèmes des résidus d'acaricides dans les cires gaufrées suisses.

Pour le moment, les analyses faites sur le miel ne posent pas de problème ; des analyses sont faites sur la résistance du varroa aux produits chimiques.

M. Imdorf nous renseigne sur les méthodes alternatives, le contrôle de la chute naturelle qui nous donne le degré d'infestation.

Moyens biotechniques : découpage du couvain mâle, formation des nucléis, traitement à l'acide formique et contrôle de la chute naturelle ponctuelle.

Deuxième méthode : traitement à l'acide formique longue durée avec les plaques Krämer ; efficacité 95 %.

Troisième méthode : traitement à l'acide formique avec des diffuseurs ; l'efficacité peut varier d'un rucher à l'autre ; traitement à l'acide lactique, 4 applications par année, 95 % d'efficacité ; acide oxalique en novembre, efficacité 97 à 98 %, traitement sans couvain.

Pour avoir une efficacité de 99 %, il faut faire un traitement à l'acide formique d'une semaine (de longue durée), plus un traitement à l'acide oxalique.

A côté des traitements aux acides, il y a aussi le traitement avec Apilife Var ; il est plus efficace dans les ruches suisses que dans les Dadant.

M. Paratte remercie M. Imdorf et donne la parole à M. le vétérinaire cantonal, qui nous apporte ses salutations et celles de M. Dubois, conseiller d'Etat.

Nous sommes invités à prendre l'apéritif offert par le Conseil d'Etat, puis le repas de midi.

A 14 h, M. Imdorf nous présente plusieurs diapositives concernant l'application d'acide formique au moyen du doseur et quelques diapositives sur les tests faits avec le doseur étudié par la Station apicole du Liebefeld.

M. Imdorf nous donne quelques informations sur la loque américaine et l'identification du *Paenibacillus Larvae* dans le miel ; ce travail est effectué par M^{me} Ruth Ferraro.

M. Marchand nous donne connaissance du travail effectué par la commission nommée l'an passé pour préparer une résolution et l'envoyer à M. Delamuraz, conseiller fédéral.

Plusieurs inspecteurs pensent que les inspecteurs pourraient être mieux représentés au niveau de la SAR.

Le président M. Paratte remercie M. Imdorf pour son intéressante conférence, appréciée par tous.

M. Imdorf est fort applaudi.

M. Paratte prie le secrétaire de remercier par une lettre, au nom de l'Union romande des inspecteurs, la section apicole du Liebefeld pour son bon travail.

La parole est donnée à M. Gobat, vétérinaire cantonal, qui nous parle de la maladie de la vache folle.

C'est une maladie qui attaque le cerveau. Les signes sont : anxiété anormale, coups de pied, absence de fièvre ; le temps d'incubation est de 5 ans. Une vache en incubation peut transmettre le virus à son veau.

Le premier cas a été découvert en Angleterre en 1986. En Suisse, le premier cas fut découvert en 1990 ; en 1996 on a dénombré moins de cas qu'en 1995.

Mesures prises en Suisse dès 1990 :

- a) déclaration obligatoire ;
- b) mise à mort des animaux atteints ;
- c) interdiction des farines animales.

La cervelle et la moelle épinière sont incinérées ; il est interdit de commercialiser du lait des vaches atteintes et les descendants de vaches atteintes sont à éliminer.

Pour le moment, on ignore si une transmission à l'homme est possible. La Suisse aimerait être indemne en 1999.

Quelques questions sont encore posées à M. Gobat.

Le président remercie M. Gobat pour son intéressant exposé et nous souhaite un bon retour dans nos foyers.

La prochaine assemblée aura lieu dans le canton de Fribourg ; le lieu est encore à déterminer.

Je remercie sincèrement M. Paratte et ses collaborateurs pour l'organisation de cette journée instructive et où chaque participant a eu beaucoup de plaisir.

Deux commissaires cantonaux ont pris leur retraite, bien méritée, à la fin de l'année 1996. Ce sont M. André Dupasquier, commissaire pour le canton de Fribourg pendant 25 ans, si ce n'est pas plus, et M. Robert Steiger, commissaire pour le canton de Vaud pendant 15 ans. A vous, chers collègues et amis, je souhaite une heureuse et longue retraite en bonne santé au nom de l'Union romande des inspecteurs et vous dis un grand merci pour les services rendus. Espérons que vous puissiez longtemps encore venir assister à nos réunions. A vous, chers inspectrices et inspecteurs de Suisse romande, apicultrices et apiculteurs, je souhaite une belle saison apicole 1997, une bonne santé pour vous et vos abeilles.

La secrétaire : U. Zaugg

Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture

Assemblée des délégués du samedi 15 février 1997, à Bex

Ce procès-verbal ne relève que les faits essentiels. Un rapport détaillé a été remis à mi-mars aux 20 sections et aux associations affiliées à la FVA.

A 13 h 50, le président Jean-Michel Tenthorey ouvre la séance en apportant les salutations d'usage à l'assemblée.

Hormis la vallée de Joux, toutes les sections sont représentées. Une cinquantaine de personnes ont pris part à notre assemblée, délégués, membres honoraires et invités confondus. Nous ont honorés de leur présence : MM. André Bonzon, préfet d'Aigle, Paul-André de Meuron, vétérinaire cantonal a.i., Pascal Wulliamoz, Département AIC, Pierre-André Bonzon, inspecteur cantonal des ruchers, André Aubert, suppléant à l'inspecteur cantonal, ainsi que la presse.



Allocution du président

Jean-Michel Tenthorey, dans son préambule, nous parle de la récolte 1996 et de la nomination au comité SAR de Jean-Louis Röthlisberger, en remplacement de Jean-Paul Cochard. Autres faits exceptionnels :

1. Suite à la démission de l'inspecteur cantonal des ruchers M. Robert Steiger, les services de l'Etat ont fait preuve d'une lenteur extrême. Le temps de gestation pouvait laisser présager l'arrivée d'un éléphant, mais nous pouvons être réconfortés par la nomination de M. Pierre-André Bonzon. Un plein succès dans l'accomplissement de sa nouvelle tâche lui est adressé.
2. Le comité a été préoccupé par la modification de la loi fédérale sur les épizooties et ses répercussions. Soucieux de préserver une lutte efficace contre tous les acariens, il a essayé d'organiser au mieux ce qui pouvait l'être avec l'appui des autorités sanitaires en fonction.
3. La participation de l'apiculture à l'Expo 2001 est un dessein à étudier avec grand soin. Le comité a contacté la FSSA pour s'assurer de la volonté de cette dernière à préparer un projet. La FSSA nous a confirmé qu'après l'approbation des milieux politiques à la réalisation de l'Expo, elle entreprendra les démarches appropriées.

Il exprime quelques réflexions sur la commercialisation du miel suisse. Plusieurs expériences le démontrent, le consommateur est prêt à acheter un produit dont la qualité est garantie par un label ou une AOC. Il termine en remerciant ceux qui œuvrent inlassablement au bien de l'apiculture.

Rapport du caissier

Antoine Magnenat nous donne lecture les comptes 1996. Ceux-ci laissent apparaître un bénéfice de Fr. 1029.28. Ce bénéfice est dû à des recettes extraordinaires (Maison Schaefi, indemnités pour cadres et photos Fr. 405.- et ristourne de l'Association des inspecteurs pour le stand Apimondia Fr. 631.70).

Au 31.12.96 notre fortune se monte à Fr. 8586.82. Le budget 1997 laisse présumer un bénéfice de Fr. 50.-.

Les comptes ont été vérifiés par les sections de la Menthue et de Lausanne. Ils sont acceptés par l'assemblée.

Vérification des comptes et assemblée 1998

Les sections de Lausanne et des Alpes sont désignées pour vérifier les comptes 1997 et la section de Cossonay pour mettre sur pied l'assemblée des délégués de février 1998.

Nomination d'un membre au comité

Pour remplacer Reimar Hauselmann, démissionnaire, est nommé Jean-Claude Rossier, président de la section de Bière. Il reprend la responsabilité de la vulgarisation vaudoise.

Vulgarisation

Hauselmann présente l'activité 1996. Les 14 conseillers apicoles ont honoré leur mandat en participant à des cours et des visites de ruchers. La vulgarisation vaudoise a vécu une année enrichissante. Un cours centralisé à l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney a rencontré un succès encourageant. Une cinquantaine d'inscriptions ont permis à chaque vulgarisateur de rencontrer des élèves attentifs aux cours donnés. Les conseillers ont donné le meilleur d'eux-mêmes et ont partagé leur passion avec enthousiasme.

Moniteurs-éleveurs

Pierre-André Bonzon nous fait part que dans son rapport 1995, il avait relevé la baisse d'activité des moniteurs due probablement à des préoccupations qui venaient d'ailleurs (Apimondia). Ce qui l'inquiète, c'est que durant la première saison, cette tendance à la baisse s'est accentuée. Il constate que nos spécialistes ne sont guère sollicités par les



sections. Il demande aux présidents des sections de rapporter ses propos lors des assemblées et de mettre sur pied des cours d'élevage. Quelle satisfaction de produire ses propres reines ! La majorité des lignées « carnica » mises dans le circuit par la commission d'élevage depuis les années 60 se retrouvent encore dans toutes les régions de Suisse romande. De nouvelles souches « carnioliennes » ont été introduites pour apporter du sang neuf. Avec le temps, sélection oblige, nos colonies se sont assagies au point de vue essaimage et sont mieux maîtrisables, plus douces, mais combien plus rustiques ; le croisement avec le sang nouveau a redonné de la vigueur aux populations. Par conséquent laissons les inconscients faire leurs expériences et faisons confiance à la race jadis choisie et qui nous donne tant de satisfaction.

Contrôle du miel

Michel Renevier nous donne lecture de son rapport. Après une année d'exception, avec Apimondia et une récolte record, 1996 s'inscrit comme une petite année. La récolte a été faible, voire même nulle dans certaines régions.

En 1995, il a été effectué 677 contrôles pour 223 430 kg de miel.

En 1996, il a été effectué seulement 311 contrôles pour 82 161 kg de miel.

Cinq miels ont été refusés pour un taux d'humidité allant entre 18,6 % et 21 %. Dans le but de faire connaître les nouvelles directives SAR, tous les contrôleurs de sections ont été convoqués à une séance d'instruction, le 10.5.96, au Restaurant du Stand de Vernand.

Comptoir Suisse Lausanne

Jean-Louis Röthlisberger fait un tour d'horizon sur le Comptoir 1996 qui laisse un déficit de Fr. 894.20. Il donne également quelques informations sur le futur. « La Ferme » telle que nous la connaissions est supprimée. Dans le nouveau concept de l'agriculture et de son environnement, il sera créé, au 1^{er} étage du même bâtiment, des « espaces verts » et en plein air une nouvelle ferme pour les animaux. Le comité a fait une pré-inscription pour un stand de 10 m² (4 m sur 2 m 50) dans la trémie rattachée aux oléagineux, fleurs, fruits et légumes. Prix du mètre carré d'exposition : Fr. 214.10, TVA comprise. La durée d'un contrat est de 3 ans et l'aménagement du stand à la charge de la FVA.

Etat sanitaire du rucher vaudois

Robert Steiger, qui a quitté sa fonction le 31 décembre 1996 après 15 ans d'activité, nous présente son dernier rapport en qualité d'inspecteur cantonal des ruchers. Tout le canton est infesté par la varroase, mais cet acarien est bien maîtrisé, grâce au traitement ordonné par les inspecteurs qui font la distribution des produits. L'Apistan a été le produit utilisé en 1996 ; plus quelques ruchers traités avec l'acide formique et les huiles essentielles, Api VHR. En 1996, 17 ruchers ont été touchés par la loque américaine.

Le président de la FVA remercie Robert Steiger pour la bonne collaboration entretenue durant son mandat. Il relève ses qualités d'homme disponible, à l'écoute de l'autre, dans un respect qui ne peut engendrer que l'admiration de chacun. Il lui souhaite ainsi qu'à son épouse une longue et heureuse retraite. Un petit cadeau lui est remis.

Allocution du nouvel inspecteur

En préambule, Pierre-André Bonzon remercie et félicite son prédécesseur qui a été confronté à l'envahisseur nommé « varroa », et qui réussit à lui remettre un rucher vaudois encore vaillant et en assez bonne posture. Bonzon se dépeint comme étant exigeant, peu tolérant, parfois carré d'esprit. Il peut paraître froid et distant, en réalité il est timide.

Le balai neuf se doit d'être performant. Il faut rompre avec la routine et les mauvaises habitudes prises. D'entente avec le M. Dr de Meuron, il va ressortir les bases élémentaires et les obligations qui gèrent notre passion. Il va secouer le cocotier, mais tout ceci



naturellement pour le bien de l'apiculture vaudoise. D'autant plus que les perspectives d'avenir sont peu réjouissantes. Le défi est grand mais la passion qui l'anime l'astreint à une ligne de conduite stricte qui ne lui fait pas peur. Pour bien situer son rôle, il reprend les termes du cahier des charges : organiser, surveiller, instruire, déclarer, ordonner, proposer, autoriser, délivrer, vérifier, transmettre, établir, parfois refuser voire même dénoncer. Il doit conjuguer ces verbes avec nous tous et ainsi seconder le vétérinaire cantonal. Son objectif est de maintenir le rucher vaudois sain et prospère. Pour atteindre cet objectif, une information généralisée à tous les détenteurs d'abeilles, un encadrement efficace et un travail circonstancié de nos agents sanitaires sont nécessaires.

Un cours intercantonal pour la formation de nouveaux inspecteurs est envisagé. Les apiculteurs intéressés sont priés de le contacter.

Caisse acariens

Comme vous le savez déjà, la FVA a repris au pied levé la caisse abandonnée par l'Etat. Sur le long terme elle nécessitait une base légale. C'est pour cela que le président présente le projet de réglementation de cette caisse qui est également ouverte à toutes les maladies non épizootiques. Après deux petites modifications il est approuvé à l'unanimité (voir règlement ci-après). Un formulaire de commande de produits sera inséré à la feuille de recensement du Service vétérinaire. La facturation et l'encaissement seront faits par la FVA.

Ont également pris la parole

M. André Bonzon préfet du district d'Aigle. Après nous avoir souhaité une cordiale bienvenue dans son district, il nous fait part de la satisfaction qu'il a eue à suivre cette assemblée, en précisant que le vocabulaire utilisé lui était familier, car plusieurs membres de sa famille sont ou étaient apiculteurs. Il nous présente exhaustivement, avec humour, le district d'Aigle, le plus grand du canton, qui s'étend du Rhône aux Alpes.

M. le Dr Paul-André de Meuron, vétérinaire cantonal a.i. Il précise que l'Etat assume toujours les dédommagements pour les pertes dues aux loques. Par contre, la lutte contre le varroa est sous la responsabilité des apiculteurs. Il nous informe que le service vétérinaire nous soutient et qu'il est sur la même longueur d'ondes que le comité de la FVA concernant les décisions prises pour continuer à combattre cet acarien. Son service est en mesure de prendre en charge la distribution et la récupération des produits. Les inspecteurs seront défrayés pour ce travail.

M. Pascal Wulliamoz, du Département de l'AIC. Vu la situation économique de l'Etat, les finances pour la vulgarisation ont été revues vers le bas. Pour 1997, Fr. 19 000.- sont prévus au budget.

M. Fernand Bovy, délégué SAR. Il rappelle qu'en 1988, les sections des Alpes, Chamossaire et Pays-d'Enhaut participeront au concours de ruchers. Il encourage vivement à s'inscrire. Le marché du miel restant assez difficile, il faut se le créer soi-même. Une innovation concernant la propagande du miel a paru dans le journal SAR de mars.

M. Pierre Dubois, président de la section du Chamossaire. Il fait part du plaisir qu'il a eu à recevoir l'assemblée des délégués. Il remercie la Municipalité de Bex pour la mise à disposition de la salle, bien que l'Hôtel de Ville soit fermé.

M. Marc Léchaire, membre honoraire. Les statuts de la fédération datant du 10 février 1973, ils devraient être réactualisés. Il demande au comité de mettre cette révision à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués.

M^{me} Nadine Lamarque, apicultrice française établie au Maroc. La promotion du miel, produit sain mais parfois méconnu, devrait déjà se faire auprès des enfants, futurs consommateurs.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 16 h 35.

Ensuite nous partageons le verre de l'amitié, au cours duquel M. Michel Fluckiger, syndic de Bex, nous présente sa commune.



Un grand merci à la Commune de Bex et à la section du Chamossaire pour leur accueil et l'organisation de cette belle journée.

Le secrétaire : B. Cherpillod

Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture

Règlement de la caisse des acariens

adopté par l'assemblée des délégués, à Bex, le 15 février 1997

Article premier

But

Le but de la caisse est, suite aux modifications de l'Ordonnance fédérale sur les épizooties, de maintenir une structure efficace de lutte contre l'acariose des abeilles et du varroa *jacobsoni*, ainsi que toutes les maladies qui pourraient mettre en danger l'apiculture vaudoise et qui ne sont pas reconnues par l'Ordonnance fédérale sur les épizooties.

Article 2

Fonds de la caisse

La caisse est alimentée par le paiement des produits de lutte distribués aux apiculteurs. La caisse ne verse aucun dédommagement suite aux différents traitements et n'est pas responsable des dégâts causés par ceux-ci. La fortune de la caisse n'est pas disponible pour d'autres buts que ceux cités à l'article premier de ce règlement. L'intérêt du capital peut être utilisé pour promouvoir l'apiculture ou soutenir les tâches du Service vétérinaire cantonal et des inspecteurs des ruchers vaudois.

Article 3

Gestion de la caisse

La caisse est propriété de la Fédération vaudoise d'apiculture. Sa gestion est assumée par un membre du comité, ou sur demande du comité et avec accord de l'assemblée générale par une tierce personne.

Article 4

Fonctionnement

La distribution des produits de traitement ne peut se faire sans l'autorisation de l'inspecteur cantonal des ruchers, les produits sont choisis par l'inspecteur cantonal des ruchers ; ces derniers doivent être autorisés par la Station fédérale de recherches laitières (FAM).

Article 5

Encaissement des produits de traitement

La facturation des produits de traitement est faite chaque année, la distribution des produits de traitement n'a pas de but lucratif. La facturation des produits se fait sans bénéfice, mais doit couvrir les frais de fonctionnement. Les dispositions pratiques sont prises par le comité de la Fédération vaudoise d'apiculture après avoir consulté l'inspecteur cantonal des ruchers.



Article 6

Engagements des fonds

Les fonds de la caisse ne peuvent être engagés que par la signature collective à deux du responsable de la caisse et du président de la FVA.

Article 7

Surveillance, décharge des comptes de la caisse

Les comptes de la caisse sont vérifiés par la commission de contrôle désignée pour les comptes ordinaires de la FVA. La commission établit un rapport à l'assemblée générale de la FVA. Décharge est donnée au comité et à la commission de vérification après acceptation des comptes de la caisse.

Article 8

Dissolution de la caisse

La dissolution de la caisse ne peut être effectuée sans l'approbation des trois quarts des délégués à l'assemblée générale de la FVA. Le capital est, suite à la dissolution de la caisse, versé à la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture (FVA).

Bex, le 15 février 1997

Le président
J.-M. Tenthorey

Le secrétaire
B. Cherpillod

Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du jeudi 20 février 1997

Elle s'est tenue à l'Hôtel des Tilleuls à Gorgier le jeudi 20 février à 20 h, avec l'ordre du jour suivant :

1. Salutations.
2. Appel.
3. Procès-verbal de l'assemblée 1996.
4. Traitement du varroa.
5. Rapports du président, du caissier, des vérificateurs des comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Nominations des vérificateurs pour 1997.
8. Budget 1997.
9. Rapports de l'inspecteur cantonal, du responsable de la vulgarisation, du responsable de l'élevage, de la responsable du contrôle du miel.
10. Activités 1997.
11. Assemblée des délégués SAR.
12. Divers

Le président salue les délégués, ainsi que M. Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal.

Appel

La liste des présences porte la signature de 18 membres. Excusés : Théodore Müller, Pierre Paratte.



Procès-verbal

Le PV de l'assemblée 1996 a été distribué aux délégués en mars 1996 et a paru intégralement dans la *Revue suisse d'Apiculture* de mai 1996. Sa lecture n'est pas demandée. Rose Aubry signale une erreur dans le nombre des contrôles de miel effectués en 1995 : il s'agissait de 83 contrôles et non 77 comme mentionné dans le PV. Le PV est accepté à l'unanimité.

Traitement contre le varroa

Sur demande du comité de la fédération, le vétérinaire cantonal Pierre-François Gobat a été invité à cette assemblée afin que les délégués puissent poser les questions concernant la lutte et les traitements contre le varroa, et ceci suite à la nouvelle loi sur les épizooties.

Le président rappelle que lors de l'assemblée du comité, une discussion a eu lieu pour savoir si la distribution des produits pourrait être assurée par les inspecteurs de ruchers. La question de la caisse des épizooties a également été soulevée.

Gobat a signalé que cette caisse a été abolie par le canton et que le service vétérinaire paie les produits pour les maladies prévues dans l'ordonnance fédérale. Pour ce qui est du varroa, la nouvelle ordonnance sur les épizooties du 27 juin 1995 classe la varroase dans les épizooties à surveiller et non plus à combattre. De ce fait, le canton ne participe plus financièrement au remboursement et à la distribution des produits. Il s'agit de ne pas faire de différence avec d'autres catégories. Willy Debély signale que l'organisation mise en place par l'inspecteur cantonal pour la distribution donnait entière satisfaction et qu'il serait profitable de pouvoir bénéficier de cette structure, tout en sachant que l'achat des produits serait à la charge des apiculteurs. Le vétérinaire précise qu'une inspection obligatoire de tous les ruchers a lieu chaque année dans 2 districts. Ainsi, tous les 3 ans, chaque rucher du canton est visité, ce qui maintient une certaine pression auprès des apiculteurs. Il nous propose également la mise sur pied d'un service sanitaire des abeilles, à l'instar de ce qui se fait avec les porcs et les chèvres. Il s'agit de fonder un organisme volontaire, subventionné à raison de 40 % par la Confédération et de 40 % par le canton. Les 20 % restants à la charge de l'organisation. Il s'agit de créer cette organisation sur le plan suisse et non cantonal. Le vétérinaire mentionne l'exemple des chèvres où une maladie « à surveiller » touchait 80 % des exploitations de caprins. Environ 5 ans après la mise sur pied du service sanitaire des chèvres, il ne restait que 10 % de bêtes malades. D'ici peu, la maladie sera éradiquée. Il faut donc que les apiculteurs, par le biais des organisations faîtières, mettent sur pied un tel service sanitaire pour les abeilles. Inconvénients : la mise en place prend du temps et il faut financer les 20 % restants.

Plusieurs questions concernant les traitements non homologués, la commande globale de produits pour l'ensemble du canton, la sollicitation des conseillers apicoles pour prendre les commandes, celle des inspecteurs des ruchers pour la distribution, reviennent sur le tapis. Pour le vétérinaire cantonal, la distribution par les inspecteurs est possible pour autant que ceux-ci soient d'accord et contre des conditions que notre fédération devra définir, car le service vétérinaire ne paiera pas le temps que les inspecteurs passeront à cette distribution. La parole n'étant plus demandée pour ce point de l'ordre du jour, le président remercie M. Gobat d'avoir consacré sa soirée à la cause apicole et lui souhaite un bon retour dans son foyer.

Rapport du président

Virgile Odiet s'excuse auprès des délégués pour son manque de motivation durant l'année écoulée en raison de problèmes familiaux. Il nous promet de reprendre les rênes de façon plus sérieuse en 1997. Il remercie la Société des Montagnes neuchâteloises pour la parfaite organisation de la journée cantonale qui s'est déroulée le 1^{er} septembre 1996 au Sapel.



Rapports du caissier

Michel Fahrny nous donne lecture des comptes 1996 ; ceux-ci laissent apparaître un bénéfice de Fr. 748.10.

Rapport des vérificateurs

Les vérificateurs de la section de la Béroche (MM. Michel Jaccard et Yves Gavillet) ont vérifié les comptes et les ont trouvés exacts. Ils demandent à l'assemblée de les accepter avec remerciements au caissier.

Les rapports ci-dessus sont acceptés par acclamation.

Budget 1997

Le budget 1997 laisse encore entrevoir un bénéfice de Fr. 18.-.

Nomination des vérificateurs

Pour les comptes 1997, le tournus prévoit que la Société du Val-de-Travers délègue deux vérificateurs. C'est également cette section qui organisera l'assemblée des délégués 1998.

Rapport de l'inspecteur cantonal

Pierre Paratte étant absent, c'est son adjoint Claude Pittet qui lit le rapport. Dans son préambule, il nous signale un très bon départ printanier, puis la météo fut faite de pluie ou de bise dès mi-juin. Plusieurs colonies sont mortes de faim durant l'été. Très maigre récolte en 1996.

Pour ce qui est de l'état sanitaire, rien à signaler en ce qui concerne le noséma. Un cas d'acariose des trachées signalé à Dombresson.

Pour ce qui concerne la varroase, les traitements contre ce parasite ont été effectués au moyen de lanières d'Apistan fournies cette année encore par l'inspectorat cantonal et subventionnées à raison de 25 % par le service vétérinaire. La varroase étant dorénavant classée dans l'article 5 de l'ordonnance sur les épizooties, la responsabilité des traitements est laissée à l'appréciation de l'apiculteur. Les directives et les conseils relatifs à la lutte contre la varroase seront désormais du ressort des conseillers apicoles.

La loque a fait son apparition dans 5 ruchers du canton (3 ruchers/11 colonies à Buttes et 2 ruchers/11 colonies à La Chaux-de-Fonds). Les 22 colonies ont été détruites par le feu. Les communes de Buttes et La Chaux-de-Fonds ont été mises sous séquestre respectivement le 3 août et le 21 septembre.

Vu la cessation d'activité du laboratoire du Liebefeld, les analyses sont désormais effectuées par le Service vétérinaire, Institut Galli-Valerio, rue César-Roux 37, 1014 Lausanne. Seules les analyses de loques seront subventionnées par le service vétérinaire. Prix des analyses : loques, varroase, acarioses : Fr. 20.-.

D'entente avec le vétérinaire cantonal, il sera procédé à l'inspection de tous les ruchers du canton à raison de 2 cercles par année. Le cercle N° 1 Neuchâtel a été contrôlé le 13 avril et le cercle N° 5 Le Locle le 4 mai 1996. Tous les inspecteurs du canton ont été convoqués pour ces deux jours. Bien que le temps fût défavorable, ces journées se sont très bien déroulées. L'inspecteur cantonal remercie tous les apiculteurs pour leur accueil, ainsi que les inspectrices et inspecteurs pour le sérieux du travail fourni.

Les éleveurs se sont rendus dans les stations d'élevage de Vermeilley (VD), Tovassière (VS), Moléson (FR) et au Mont-Dar (NE). Les moniteurs-éleveurs se sont rendus à Bonatschiesse (VS).

Le recensement des ruchers au 1^{er} novembre 1996 a donné les résultats suivants : apiculteurs : 367 (-10) ; ruchers : 446 (-4) ; colonies : 4364 (-64). Concernant les inspecteurs de cercle et les suppléants, ils ont été convoqués pour une assemblée générale le 20.3.1996 au Crêt-du-Loche, où le vétérinaire cantonal était présent.

En 1996, notre canton était chargé d'organiser l'assemblée des inspecteurs de Suisse romande. Elle a eu lieu le 9 novembre à Cernier. Deux intéressants exposés ont été pré-



sentés par M. Imdorf du Liebefeld et par M. Gobat, vétérinaire cantonal neuchâtelois. Vingt-deux inspecteurs neuchâtelois ont participé à cette journée.

Dans sa conclusion, l'inspecteur cantonal remercie tous les collaborateurs qui lui ont, à divers titres, accordé leur soutien dans l'accomplissement de sa tâche.

Lors de la mise en discussion de ce rapport, Willy Debély signale que les inspecteurs de cercle ne sont pas avisés de la mise sous séquestre d'une commune. Il demande que ceux-ci soient à l'avenir avisés par l'inspecteur cantonal.

Rapport du responsable de la vulgarisation

Jean Bichet nous lit son rapport annuel. Les trois conseillers apicoles ont honoré leur mandat en effectuant plus de 40 heures de vulgarisation (cours théoriques en hiver et sur le terrain pendant la belle saison). Il informe les présidents de section que durant l'hiver 97/98, un cours de base pour nouveaux vulgarisateurs sera mis sur pied par la SAR. Ce cours aura lieu si un minimum de 12 inscriptions sont enregistrées. Les candidats devront être membres de la SAR depuis une année et ne pas être inspecteurs. Les inscriptions sont à transmettre par les présidents des sections à la fédération cantonale avant le 30 mars. Jean nous rappelle que les cours organisés dans les sociétés et qui sont annoncés dans la *Revue suisse d'Apiculture* sont ouverts aux membres de toutes les sociétés.

Rapport du responsable de l'élevage

Claude Bourquin nous donne lecture de son rapport. Nombreuses activités avec des cours de perfectionnement à Grange-Verney, des journées de pointage et des réunions.

Trois cours d'élevage sont organisés par André Andrey, François Mojon et Didier Gigon.

Activités dans les stations :

Bonatschiesse	80 ruchettes	79 % fécondées
Tovassière	467 ruchettes	83 % fécondées
Vermeilley	73 ruchettes	76 % fécondées
Molésion	23 ruchettes	91 % fécondées

Au total, 643 ruchettes montées en station (-61 par rapport à 1995).

A ce chiffre, il faut ajouter 65 ruchettes montées au Mont-Dar. Un effort est à faire, sinon cette station risquera de se fermer.

Michel von Kaenel a donné sa démission pour raison de santé. Il sera remplacé par Eric Amstutz.

Rapport de la responsable du contrôle du miel

Pour notre fédération, Rose Aubry a effectué 13 contrôles pour un total de 1850 kg, provenant de 315 ruches. Moyenne par ruche: 5 kg 873. 862 labels ont été délivrés. Somme versée à la SAR: Fr. 260.70.

Rose encourage les apiculteurs à faire contrôler leur miel. Elle signale qu'il n'est pas possible de délivrer des labels de l'année précédente.

Activités 1997

Pas de journée cantonale en 1997. Activités à organiser dans les sociétés.

Assemblée des délégués SAR

Notre président signale que notre collègue Willy Debély se présentera à la présidence de la SAR en remplacement de Paul Girod (15 ans d'activité au comité SAR). Virgile recommande à chaque délégué de soutenir cette candidature.

D'autre part, il est recommandé à Willy Debély de faire l'utile pour mettre à l'ordre du jour le problème d'un service sanitaire des abeilles.



Divers

Le président nous donne lecture de la réponse du Conseil d'Etat à notre lettre demandant le maintien du rucher et des cours apicoles à l'Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature. Dans cette lettre, le Département de l'instruction publique informe que notre demande sera soumise à la direction de l'école. La question du maintien du rucher et des cours a également fait l'objet d'une question au Grand conseil le 20 mai 1996 par M. Jean-G. Béguin. Réponse du conseiller d'Etat Dubois :

1. l'Etat n'a pas l'intention de vendre le rucher ;
2. le directeur de l'école se dit prêt à poursuivre des cours d'apiculture moyennant un intérêt d'une dizaine d'élèves ;
3. le recours aux services et conseils de la Fédération cantonale d'apiculture est acquis par le représentant du Conseil d'Etat.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 22 h 05.

Le secrétaire : D. Deleury

Fédération fribourgeoise d'apiculture

Assemblée des délégués du 15 février 1997 à Granges-Paccot

L'année 1996 n'aura pas laissé que de bons souvenirs aux apiculteurs fribourgeois. En raison de conditions météorologiques défavorables, particulièrement au moment de la floraison printanière, les butineuses ont souvent été confinées dans leurs ruches. Le précieux nectar n'a ainsi pas pu être récolté pour garnir les rayons. Pire encore, il n'a pas suffi à nourrir les colonies. L'apiculteur a dû intervenir dès la fin mai et tout au long de la saison pour leur apporter une aide alimentaire. Une consolation toutefois – à toute chose malheur est bon – les stocks de la récolte exceptionnelle de 1995 ont fondu comme miel sous la dent.

Effectifs

Fait réjouissant, la fédération a enregistré une augmentation d'une quinzaine de membres, après plusieurs années de baisse chronique. En contrepartie, le nombre des colonies a baissé d'environ 500 unités dans le canton.

Activité

Le président Michel Curty s'est plu à relever que l'activité avait été intense au sein de la fédération. Il a rappelé que 1996 avait été l'année du concours des ruchers pour 4 sections de notre fédération. Les 19 candidats qui ont affronté le jury ont obtenu 14 médailles d'or, 3 d'argent et 2 de bronze. Quant à la deuxième participation de la fédération au Comptoir de Fribourg, dans le cadre du stand de l'agriculture, elle fut une réussite. La présence des apiculteurs aux côtés des arboriculteurs et des maraîchers a capté l'attention des visiteurs. La ruche vivante a probablement été une des vitrines les plus contemplées de l'exposition. Pour le président cantonal, cette forme de présentation de l'apiculture à un large public ne pourra que donner un nouvel essor à nos sociétés.

Situation sanitaire

Selon M. André Dupasquier, commissaire apicole cantonal, la situation sanitaire du cheptel peut être considérée comme satisfaisante, malgré la présence généralisée de la varroase. Il souhaite la poursuite de la lutte intégrée contre cet acarien afin de réduire au minimum l'utilisation de médicaments.

Activité des sociétés

Le rapporteur Michel Monney souligne que les 9 sociétés cantonales ont déployé une activité très diversifiée. La fréquentation aux conférences et aux visites de ruchers a



atteint parfois des records. Faisant allusion à l'émission de Patrick Ferla, il relève que 170 personnes ont pris part au déjeuner au miel organisé par la Société de la Singine. Quel bel exemple d'innovation !

Vulgarisation

La synthèse de l'ensemble des travaux de vulgarisation a été relatée par André Perrin. Les conseillers apicoles et les moniteurs-éleveurs ont généreusement diffusé leur savoir auprès de leurs collègues, durant les cours théoriques et pratiques ainsi que lors des élevages de reines. Il ont également été très actifs auprès des classes d'écoles, dans le cadre du passeport-vacances et au cours de diverses expositions apicoles.

Honorariat

M. André Dupasquier, commissaire apicole de notre canton depuis 38 ans, a quitté ses fonctions le 31 décembre 1996. Sa compétence, sa serviabilité, son amour pour les abeilles en ont fait un chef précieux pour notre apiculture et nos inspecteurs des ruchers en particulier. En reconnaissance, les délégués l'ont nommé membre honoraire de la fédération sous des applaudissements nourris.

Election du comité et du président

Le président Michel Curty et les membres du comité ont été reconduits dans leur fonction à une exception près. Serge Jemmely y remplacera Paul Esseiva en tant que représentant du Lac francophone.

Divers

M. le conseiller d'Etat directeur du Département de l'agriculture, Pascal Corminbœuf, qui nous a fait le plaisir et l'honneur de prendre part à nos délibérations, a adressé des propos encourageants aux apiculteurs qui ont les pieds sur terre et leurs amies dans l'air.

La rédaction attire votre attention sur la conférence du Dr Erwin Mani concernant le feu bactérien et le remercie pour son autorisation de la publier.

A la suite de l'assemblée, les délégués ont assisté à une conférence du Dr Erwin Mani, collaborateur à la Station fédérale de recherches de Wädenswil, sur le thème « Le feu bactérien ». C'est ainsi que nous avons appris que c'était une des plus dangereuses maladies bactériennes sur les arbres fruitiers à pépins. Il attaque aussi diverses espèces ornementales et forestières très connues. Un arbre attaqué peut mourir en l'espace de deux semaines.

La maladie hiberne dans les chancres des branches infectées l'année précédente. Au printemps si les conditions météorologiques deviennent favorables, les bactéries se multiplient rapidement et s'échappent sous forme de gouttelettes visqueuses des tissus infectés. Ces gouttelettes sont d'abord de couleur laiteuse, puis brunissent avec le temps.

A partir de ces exsudats, les bactéries sont disséminées par la pluie et le vent, ainsi que par les insectes et les oiseaux. Les bactéries envahissent la plante hôte en pénétrant par les fleurs ou par les organes herbacés des jeunes rameaux. Quelque temps après la floraison, les inflorescences et les feuilles des bouquets floraux infectés flétrissent et prennent une teinte brun-noir. Du point de l'infection, la maladie gagne les rameaux, puis s'étend rapidement aux branches pour atteindre finalement le tronc et les racines. Les plantes attaquées sont arrachées et brûlées tout de suite.

Le feu bactérien est originaire de Californie du Nord, où il est connu depuis 1780. En 1957 il est apparu pour la première fois en Europe, soit en Angleterre. En 1966, il atteignait le continent européen en s'étendant le long de la mer du Nord. C'est en 1989 que le feu bactérien a été observé pour la première fois en Suisse, dans la région du lac de



Constance. En 1995/1996, le feu bactérien s'est manifesté de manière très virulente en différents points de Suisse orientale.

A longue distance, la propagation du feu bactérien est assurée surtout par les plantes infectées. Pour cette raison, il y a une interdiction absolue d'importer des plantes hôtes depuis 1972. Mais le feu bactérien peut aussi être diffusé par des oiseaux, les fruits et du matériel d'emballage infecté, des insectes, etc.

A courte distance, ce sont principalement les insectes (abeilles) qui disséminent la maladie d'une plante à l'autre, surtout lorsque le temps est chaud et humide. Pendant la floraison des plantes hôtes, les abeilles propagent la bactérie de fleur en fleur. La maladie s'étend aussi dans les vergers sous l'action de la pluie, du vent ou de l'arboriculteur et ses outils.

Le rôle joué par l'abeille dans la transmission du feu bactérien a été démontré par différents scientifiques. Les bactéries peuvent survivre selon la température quelques jours jusqu'à plusieurs semaines dans le nectar, le pollen ou la cire. Sur le corps des abeilles et dans leur intestin, les bactéries peuvent être détectées seulement un ou deux jours après la contamination.

Les observations faites dans le sud de l'Allemagne démontrent que c'est aux alentours de ruches transportées d'une région infestée à une région indemne que le feu bactérien s'est manifesté le plus tôt et le plus intensivement.

La floraison des pommiers, poiriers et cognassiers a lieu de mi-avril à fin mai. Mais celle des plantes ornementales (buisson ardent, cotoneaster) et des plantes forestières (sorbier, aubépine) est plus tardive. Si le risque de transmission du feu bactérien par les abeilles se prolonge pendant toute la période de floraison de plantes hôtes, le déplacement des abeilles d'une région infestée à une région non infestée devra être interdit du début avril à la fin juin au minimum.

Le feu bactérien s'est étendu en 1996 surtout dans la partie nord-orientale de notre pays. La surface totale des arbres fruitiers à pépins en Suisse est de 6500 ha. La surface infestée par le feu bactérien est encore très petite. (env. 30 ha).

Un groupe de travail constitué de représentants d'instances fédérales et cantonales ainsi que du milieu des apiculteurs a élaboré et proposé des mesures sur la base d'un nouvel article de l'ordonnance à la lutte du feu bactérien et des instructions de l'Office fédéral de l'agriculture. Ces mesures ont été mises en vigueur par le Département et la Division de l'agriculture. Ainsi, l'interdiction de déplacer des ruches sera appliquée en 1997. Une liste de plusieurs communes concernées est déjà établie dans les régions touchées par le feu bactérien.

Selon le Dr Mani, toutes les mesures prises pour combattre le feu bactérien valent la peine d'être mises en œuvre encore aujourd'hui. Dans ces mesures l'apiculture doit être incluse. Le consentement des apiculteurs contribue essentiellement à la bonne entente entre les arboriculteurs et les apiculteurs.

Texte tiré de la conférence du Dr Erwin Mani.

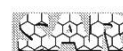
Michel Limat

Société d'apiculture de Bière et environs

Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mars 1997

à la Salle des sociétés à Bière

L'assemblée étant régulièrement convoquée pour 20 h 15, il est 20 h 22 lorsque M. le président ouvre la séance par les souhaits de bienvenue aux 14 personnes présentes. Il excuse les absences de MM. Walter Gäumann, Armand Sahli, Rémy Thévenaz, Laurent Bertholet, Pierre Wacht et notre ami Fernand Bovy, retenu à Nyon par sa propre assemblée. Alors que M^{mes} Nelly Blottin et Marie Clerc, ainsi que MM Michel Clerc, Denis De Buren, Daniel Liotard, Daniel Morel, Charles Cart, Hubert Mattille, Bernard Favre, Francis Bolay, Henri Liardon, Jean-Jacques Jotterand, Jean-Claude Rossier et votre serviteur nous font l'honneur de leur présence.



M. le président nous présente l'ordre du jour avec une légère modification, afin de pouvoir donner la parole à notre inspecteur des ruchers.

Cet ordre du jour ne soulève ni question ni remarque et il est adopté dans la foulée à l'unanimité.

Nous voici donc déjà au point 2.

2. Lecture du PV 1997

Notre orateur du moment passe la parole au secrétaire, qui nous donne lecture du PV 1996. Celui-ci ne suscite ni question ni remarque et il est adopté à l'unanimité.

3. Rapport du président

Dans son très complet rapport, notre président nous fait remarquer que les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Du point de vue de la récolte, 1996 fut une année plutôt moyenne. Les élevages étaient plus difficiles, par contre les introductions étaient sans problèmes majeurs. Il soulève le problème des traitements contre notre affreux vampire, le *Varroa Jacobsoni*. En effet, des résistances aux produits chimiques se développent tout autour de chez nous : la France, le Valais, le Tessin et l'Italie sont déjà touchés de plein fouet, ainsi que le Pays-d'Enhaut. En attendant l'Api Var à base d'amitraz, il ne nous reste pratiquement que les acides et le formique en particulier. Heureusement, le Liebefeld et une autre maison de matériel apicole ont mis de nouveaux diffuseurs sur le marché. Il nous seront présentés en fin d'assemblée et nos inspecteurs suivront un cours au mois de juin.

Notre guide se plaît à relever la bonne fréquentation des cours pour débutants à Grange-Verney et la bonne participation aux cours d'élevage.

Il remercie tous nos amis qui se déplacent pour notre désormais traditionnelle broche d'été à la Nicolette, où la tombola rencontre toujours un vif succès. Il remercie les épouses qui, c'est le cas de le dire, mettent la main à la pâte pour nous offrir de magnifiques pâtisseries.

Il termine par des remerciements aux membres du comité pour leur fidélité et leur soutien. Ce rapport est vivement applaudi.

5. Rapport du caissier

Je note quelques chiffres au passage : la broche et sa tombola nous laissent un bénéfice de Fr. 460.—.

Aux recettes : Fr. 3534.75. Aux dépenses : Fr. 3211.75. Donc un bénéfice de Fr. 323.—.

La fortune de la société se monte à Fr. 3307.90, soit environ Fr. 137.80 par membre.

6. Rapport de la commission de vérification des comptes

M^{me} Nelly Blottin rapporte au nom de la commission. Elle félicite le caissier pour la bonne tenue des comptes trouvés parfaitement exacts, remercie notre grand argentier pour sa disponibilité lors de la séance de contrôle et prie l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au caissier, au comité et à la commission. Les comptes sont acceptés à l'unanimité par une assemblée fort disciplinée.

7. Rapport du contrôleur du miel

C'est encore notre dévoué président qui s'occupe du contrôle du miel pour notre société. Il nous signale que les contrôles et leurs résultats sont publiés dans notre journal préféré. Il incite chacun à faire contrôler son miel, car ceci apporte un petit plus lors de la vente. Un nouveau système sera mis en place dès 1997.

Notre guide remercie encore Jean-Jacques pour son engagement au profit des étiquettes.



8. Election des vérificateurs des comptes

En principe il faudrait pratiquer un tournus afin de permettre à chacun de contrôler nos comptes et de boire le verre de l'amitié chez notre caissier (un fois les comptes dûment contrôlés!), mais la commission nous donne entière satisfaction et après une campagne électorale rondement menée, ils sont tous brillamment réélus sous un tonnerre d'applaudissements.

9. Election des délégués FV et SAR

Il nous faut un représentant pour chaque assemblée. Le secrétaire propose M. Daniel Liotard, jeune retraité, qui fait immédiatement une brillante élection après une brève mais persuasive campagne. Il met toutefois une condition : son rhume doit avoir disparu d'ici là.

Pour la SAR, notre ministre des Finances étant rapporteur pour la vérification des comptes de la Romande, il se porte volontaire et assurera les deux mandats.

10. Activités annuelles

- Le moniteur mettra sur pied un cours d'élevage à fin avril afin de pouvoir, si possible, monter à Vermeilley pour le 7 juin.
- La broche familiale est fixée au dimanche 22 juin.
- Visite du rucher du secrétaire, qui n'a pas eu lieu l'année passée.
- Cours de vulgarisation pour les traitements varroa dans le courant de juin ou de juillet.
- Enfin soirée d'automne avec diapos ou vidéo.

11. Propositions du comité

La maison Bienen Meier nous invite à Künten pour visiter ses installations. Il faut être environ 40 personnes et nous essayerons de nous acoquiner avec nos collègues d'Aubonne. Course prévue pour la fin de septembre environ.

Le secrétaire propose à la société de demander son adhésion à la société des lotos, afin d'assurer un revenu minimum. Nous demanderons 2 parts, donc du travail pour 3 personnes.

Jean-Jacques nous apprend la démission de M. Zurbuchen, pour non-paiement des cotisations, ainsi que celle de M. Renaud, pour cessation d'activité. Ce dernier fait un don de Fr. 100.– à la société.

11b

Rapport de notre inspecteur des ruchers, M. Daniel Morel. Je relève quelques points au passage :

- M. P.-A. Bonzon est devenu notre nouvel inspecteur des ruchers.
- Il a émis de nouvelles directives concernant le trafic des abeilles, il s'agit surtout d'un retour au *statu quo ante* et d'une application de la loi un peu moins fantaisiste.
- Les quatre secteurs dans lesquels le trafic était libre sont supprimés et tout trafic d'abeilles doit être annoncé à l'inspecteur régional.
- Le recensement aura lieu du 1^{er} au 15 avril.

Toutes ces mesures sont prises afin de freiner une recrudescence des loques américaines et européennes. En cas de doute ou de problèmes, il faut dans tous les cas avvertir l'inspecteur régional qui prendra les mesures nécessaires et fera procéder aux analyses s'il y a lieu.

Toutes ces précisions provoquent des discussions en petits comités. Il faut, avant tout, éviter les abus et combattre le laisser-aller. Malheureusement, pour quelques négligents et combinards, c'est une fois de plus toute la corporation qui trinque.

M. le président a besoin de toute son autorité naturelle pour ramener un calme propice aux débats. M. Favre regrette que chacun soit touché par des mesures restrictives, alors que seuls les abus devraient être punis.



Jean-Claude nous donne encore quelques précisions concernant la commande de produits de traitement. La caisse des épizooties, reprise par la FV, passe commande en gros et assure le paiement. La fédération facture ensuite les produits aux apiculteurs pratiquement au prix coûtant. Commandes et livraisons passeront par la voie des inspecteurs régionaux.

12. Présentation des diffuseurs à acide formique

Notre dévoué président a pris contact avec le Liebefeld et obtenu quelques modèles de diffuseurs. Ils ont tous leurs avantages et inconvénients. Pour tous le maniement semble assez simple et le principe reste le même : éviter une trop forte concentration de l'acide au début.

Tout ceci provoque à nouveau des discussions en petits comités et finalement nous optons pour un modèle unique et il semble que la majorité d'entre nous traitera, sagement d'ailleurs, avec l'acide formique et évitera les dangers imminents de résistance au fluvalinate.

Le calme étant revenu et la parole n'étant plus demandée, M. le président peut clore l'assemblée et lever la séance à 21 h 47.

C'est autour du verre de l'amitié offert par Jean-Claude que les discussions se sont poursuivies assez tard dans la nuit.

Le président
J.-C. Rossier

Le secrétaire
J.-D. Bertholet

Le point de vente à ACLENS

APICHANCELS – Dépôt de la maison Bienen-Meier

Notre dépôt est géré par

M. Marcel Décurnex, «Les Chancels», 1123 Aclens
Tél. (021) 869 91 96

M. Décurnex est un apiculteur compétent et chevronné qui se fera un plaisir de vous conseiller et de vous servir.

Voici les heures d'ouverture :

Lundi	13 h 30 à 19 h	Jeudi fermé toute la journée	
Mardi	8 h à 12 h et 13 h 30 à 19 h	Vendredi	8 h à 12 h
Mercredi	8 h à 12 h et 13 h 30 à 19 h	Samedi	8 h à 12 h

En dehors des heures d'ouverture, selon arrangement téléphonique avec M. Décurnex

Reprise gratuite des vieux rayons, cire fondue, etc. :

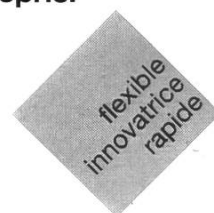
Pendant la dernière semaine des mois de mars, avril, mai, juin, septembre et octobre.

Hors des dates indiquées plus aucune cire et autres produits ne seront repris.

**BIENEN
MEIER KÜNTEN**

Fahrbachweg 1
5444 Künten
Tél. (056) 485 92 50
Fax (056) 485 92 55

Une entreprise de R. Meiers Söhne SA



Recette

Gratin de pâtes aux fruits séchés

(Recette Coop)

Ingrédients pour 4 personnes (moule à gratin de 1,5 l env.):

215 g de fruits séchés, mélange (1 sachet); 400 g de pâtes complètes, p. ex. des bouclettes; 500 g de séré demi-gras (2 pots); 2 jaunes d'œufs; 1 cc de cannelle et de gingembre en poudre; 1 zeste de citron râpé; 4 cs de miel; 2 blancs d'œufs; un peu d'huile pour graisser le moule; 30 g d'amandes émincées.

Préparation: Couper les fruits séchés en petits dés, et les faire tremper à couvert dans 1,5 dl d'eau pendant 2 à 3 heures.

Cuire les pâtes 8 minutes dans de l'eau légèrement salée, égoutter et laisser refroidir.

Mélanger le séré, les jaunes d'œufs, les fruits ramollis, les épices, le zeste de citron râpé et le miel pour obtenir une pâte lisse. Ajouter aux pâtes et mélanger. Incorporer délicatement les blancs d'œufs battus en neige ferme et verser la masse dans le moule graissé.

Parsemer d'amandes et enfourner au milieu du four froid. Faire cuire env. 30 minutes à 200° C.

Accompagner d'un coulis de fruits: écraser au tamis 400 g de framboises.



37, RUE DE CERNAY - 68210 DANNEMARIE

TEL 00 333 89 07 23 18 - FAX 00 333 89 07 28 37

A 20 km DE DELLE - A 30 km DE BÂLE

• RUCHE DADANT • FABRICATION DE CIRE GAUFREE • MATERIEL APICOLE ET D'ELEVAGE • FABRICATION A FACON
• PRODUITS DE NOURRISEMENT • MATERIEL D'EXTRACTION ET DE STOCKAGE • CONDITIONNEMENT • LIBRAIRIE

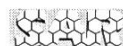
JEUDI 1 MAI - JOURNEE PORTE OUVERTE REPAS SUR RESERVATION

- DEMONSTRATION DE FABRICATION DE BONBONS.
- EXPOSE SUR L'ELEVAGE DE REINES SUR LA RUCHETTE APIDEA.
- PRESENCE DES FABRICANTS D'HYDROMEL - VINAIGRE - BONBONS.
- ATELIERS POUR ENFANT.
- PROMOTION SUR POTS VERRE 500 ET 1000 GR ET CIRE GAUFREE.



JOURNÉE NON-STOP : SAMEDI DE 9 H A 15 H

FERMÉ LE LUNDI - DU MARDI AU VENDREDI DE 9 H A 12 H ET DE 14 H A 18 H



A VENDRE

cause surnombre

colonies DB

Même adresse: miel de forêt.

Tél. (024) 434 15 76

**A VENDRE, dès le début mai
nucléïs DB**

sur 4 CC, race carniolienne sélectionnée à fort rendement. Prix 30 francs cc + la reine 30 francs

Jacques Bavarel
1904 Vernayaz
Tél. (027) 764 14 31

**A VENDRE
nucléïs DB**

reines carnioliennes sélectionnées.

Bernard Michellod
« Toué »,
1996 Nendaz
Tél. (027) 346 60 37
(heures des repas)

**A VENDRE
beaux nucléïs DB**

5-6 cadres, reines de station,
Fr. 180.-

Paul Martignier
1325 Vaulion
Tél. (021) 843 28 76

**A VENDRE
ruches Rithner DB**

peuplées ou sur cadres; essaims nus, nucléïs; ruchettes 6 demi-cadres.

Tél. (021) 808 58 63
ou (027) 395 23 65

**A VENDRE
beaux nucléïs**

sur 4-5 cadres de couvain, avec reines carnioliennes de sélection.

Jean-Jacques Cettou
Massongex - Troistorrents
Tél. (024) 477 40 63
ou (024) 471 36 18

**A VENDRE
un rucher**

de 36 ruches suisses et matériel complet.

Prix à discuter

Charles Schlunegger, Chasseral 6,
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. (032) 968 52 27

**A VENDRE
nucléïs**

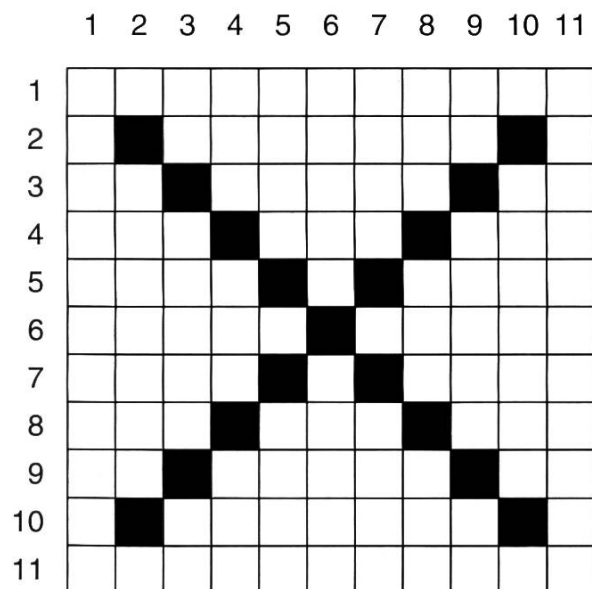
sur 4-5-6 cadres,
reines sélectionnées.

Jean-Philippe Gerber,
Ecublens
Tél. (021) 691 90 27,
heures des repas



Mots croisés

Mots croisés N° 23



Verticalement

1. Roches volcaniques.
2. N'est pas devant.
3. Symbole chimique – Titres portés par certains souverains – Note.
4. Cri sourd – Corse, Sardaigne, Islande – Ile de la mer d'Irlande.
5. Géant de la mythologie germanique – Pièce de l'armure.
6. Dixièmes parties – Prénom féminin.
7. Prince troyen – De même.
8. Chef éthiopien – Fleuve russe – Se déplacera.
9. Note – Moins massifs, moins épais – Forme d'avoir.
10. Embellirez.
11. Aptitude à s'émouvoir.

C. Michaud

Horizontalement

1. Ont la peau épaisse.
2. Rognai, diminuai.
3. Usages – Patrie d'Alphonse Daudet – N'importe qui.
4. Exprime le dépit – Rait – Célèbre par son curé.
5. Espèce de bruant – Désaveu.
6. En forme d'œuf – Montagne de Dieu.
7. Dieu protecteur – Fondateur de l'Oratoire.
8. Espaces de temps – Enjoué – Condiment.
9. Moitié de dent – Jour de la semaine – Zone industrielle.
10. Qui manque de naturel.
11. Fromage de chèvre.

Solution du N° 22

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	S	E	P	T	E	N	T	R	I	O	N
2	E	■	L	I	S	E	R	O	N	■	O
3	N	N	■	C	A	N	O	T	■	A	L
4	S	U	C	■	U	N	E	■	A	L	I
5	I	M	A	M	■	I	N	C	L	U	S
6	B	I	L	A	N	■	E	R	I	N	E
7	I	D	O	L	E	S	■	I	T	E	M
8	L	E	T	■	G	I	T	■	E	E	E
9	I	S	■	C	O	R	O	T	■	S	N
10	T	■	D	E	C	O	U	S	■	U	T
11	E	N	T	R	E	P	R	I	S	E	S

